

**CONCOURS On vous paye la traite**  
**RÈGLEMENT OFFICIEL**  
(le « Règlement »)

**AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER. CONCOURS RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. NE PAS PARTICIPER SI VOUS NE VOULEZ PAS VOUS SOUMETTRE AU RÈGLEMENT CI-DESSOUS.**

1. **DURÉE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS.** Le concours «On vous paye la traite» (le «Concours») est organisé par Couche-Tard Inc. (l'«Organisateur»). Le Concours commence le 9 janvier 2024 à 00 h 00 min 01 s heure de l'Est (« HE ») et se termine le 5 février 2024 à 23 h 59 min 59 s HE (la «Durée du Concours»). L'horloge utilisée par l'Organisateur sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de la réception d'une Participation (telle que cette expression est définie ci-dessous).
2. **ADMISSIBILITÉ.** Le Concours s'adresse à toute personne qui réside légalement au Québec ayant atteint l'âge de la majorité au moment de la Participation. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles à gagner un Prix : dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et/ou représentants de l'Organisateur et/ou de l'Administrateur, ou de leurs filiales, sociétés liées, agences de publicité, titulaires de licence, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs et/ou tous les autres intervenants liés au Concours. Aussi, tout membre de la famille immédiate des personnes mentionnées à la présente section ainsi que toute personne vivant avec elles sous le même toit (qu'elle soit ou non membre de leur famille immédiate) n'est pas admissible à gagner un Grand Prix. L'expression « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris, femmes, conjoints des personnes mentionnées à la présente section, et ce, peu importe le lieu où elles habitent. Le Concours n'est pas ouvert et est nul là où la loi l'interdit.
3. **ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ.** En participant à ce Concours, chaque participant accepte d'être lié par (i) le présent Règlement; et (ii) toutes les décisions de l'Organisateur et de l'Administrateur, qui sont finales à tous égards.
4. **COMMENT PARTICIPER.** AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Pour participer au Concours et pour courir la chance de gagner un Prix (telles que ces expressions sont définies ci-dessous), pendant la Durée du Concours :
  - (a) Rendez-vous dans un établissement Couche-Tard participant (ci-après un « **Établissement Participant** » et collectivement les « **Établissements Participants** »), achetez un produit participant (sous réserve de la disponibilité des produits et jusqu'à épuisement des stocks) un coupon avec le reçu de caisse comprenant un NIP unique sera remis (ci-après, le « NIP unique »). Les produits participants sont énoncés à l'Annexe A du présent Règlement et seront également annoncés (i) dans les messages publicitaires de Couche-Tard qui seront diffusés sur différentes plateformes média; (ii) à l'intérieur les Établissements Participants; et (iii) sur le Site Internet (tel que ce terme est défini ci-après).
  - (b) Visitez le site [concourscouchetard.com](http://concourscouchetard.com) (ci-après le « **Site Internet** ») et rendez-vous sur la page relative au Concours.
  - (c) Entrez le numéro de votre téléphone mobile, votre code postal et un (1) NIP unique participant (le « **Bulletin de participation** »).

**LIMITE :** Un (1) NIP unique par transaction et une (1) Participation par jour par personne pendant la Période du Concours.

Chaque NIP unique inscrit donne automatiquement lieu à une (1) entrée aux Tirages des Prix (telle que cette expression est définie ci-dessous) (chacune, une «Participations aux prix »).

Le participant doit soumettre chaque Participation personnellement. Les Participations seront présumées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte mobile appartenant au numéro de téléphone mobile utilisé pour participer au Concours. Par « **titulaire autorisé du compte mobile** », on entend la personne assignée à un numéro de téléphone mobile par un opérateur de téléphonie mobile chargé d'attribuer des numéros de cellulaire. Vous pouvez participer au Concours UNIQUEMENT en utilisant les numéros de téléphone mobile dont vous êtes le titulaire autorisé du compte mobile. Les numéros de téléphone d'une application de SMS Wi-Fi peuvent ne pas être pris en considération et ne doivent pas être utilisés pour participer au Concours. Les gagnants admissibles d'un Prix (telle que cette expression est définie ci-dessous) pourraient avoir à fournir une preuve attestant qu'ils sont les titulaires autorisés du compte mobile associé avec le numéro de téléphone mobile sélectionné. En soumettant un numéro de téléphone, vous déclarez et garantes que vous êtes le titulaire autorisé du compte mobile. Vous serez responsable envers l'Organisateur de tous dommages et autres pertes subis par lui à la suite de la soumission de tout numéro de téléphone dont vous n'êtes pas le titulaire autorisé du compte mobile.

Toute tentative par un participant de se procurer plus que le nombre de Participations déterminé, en utilisant multiples numéros de téléphone mobiles, identités, ou toute autre méthode résultera en l'annulation des Participations du participant et ce dernier pourra être disqualifié du Concours à la seule discrétion de l'Organisateur. L'utilisation de tout système automatisé (notamment, mais sans s'y limiter, les Participations présentées au moyen de robots, de scripts, de macro-commandes ou d'un autre service automatisé) pour participer est interdite et entraînera la disqualification du participant.

**PARTICIPATION CUP SANS ACHAT** : L'achat n'est pas obligatoire et n'augmente pas les chances de gagner. Si vous souhaitez obtenir une participation sans achat, veuillez envoyer votre demande, comprenant le nom du concours, votre prénom, votre adresse électronique, et inclure un texte manuscrit d'au moins 25 mots sur "Vos collations Couche-Tard préférées" sur une feuille de papier blanc ordinaire avec une enveloppe affranchie à :

“Concours On vous paye la traite ”

Couche-Tard

4204, boulevard Industriel,

Laval, (Québec), H7L 0E3

Dès réception de votre soumission, et sous réserve de disponibilité, un code NIP unique sans achat éligible (le "NIP unique sans achat") sera envoyé à l'adresse électronique fournie. Un (1) NIP unique de non-achat au maximum sera envoyé par courriel. Pour compléter votre participation au NIP unique sans achat, allez sur [concourscouchetard.com](http://concourscouchetard.com), entrez votre numéro de téléphone portable, sélectionnez "Scanner un NIP", entrez le NIP unique sans achat et cliquez sur soumettre.

LIMITE : un (1) NIP unique sans achat au maximum peut être saisi par jour et, ce faisant, vous obtiendrez une (1) participation au tirage au sort des prix.

Le commanditaire n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la destruction des bulletins de participation ou des NIP unique sans achat. Le commanditaire se réserve le droit de limiter le nombre de NIP unique sans achat envoyés à sept (7) par semaine à la même adresse. Toutes les demandes de NIP unique sans achat doivent être envoyées par la poste et reçues pendant la période du concours. Le commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les demandes de NIP unique sans achat perdues, volées, retardées, illisibles, endommagées, mal acheminées, tardives ou autrement inadmissibles, qui sont toutes nulles.

5. **PRIX.** Les Prix suivants peuvent être gagnés :

Prix. Les prix suivant (chacun, un «Prix ») est disponible à être gagné pendant la Durée du Concours :

<u>Description du prix</u>	<u>Quantité</u>	<u>Valeur approximative de détail</u>
Argent comptant	15	1 000 \$
Argent comptant	28	100 \$

Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre de Participations admissibles reçues au moment du Tirage des Prix (telle que cette expression est définie ci-dessous).

Les Prix et leurs composantes doivent être acceptés tels quels et, sauf indication contraire expresse de l'Organisateur, ne peuvent être transférés, substitués ou échangés, en tout ou en partie, contre un autre prix ou de l'argent. L'Organisateur, à sa seule discrétion se réserve le droit de : (i) remplacer tout ou partie des Prix par un autre prix ou partie de celui-ci de valeur égale ou supérieure; (ii) limiter le nombre de Prix attribués à la même personne, numéro de téléphone mobile ou adresse physique à tout moment pendant le Concours. Chaque Prix peut également être soumis à des conditions générales supplémentaires.

6. **SÉLECTION ET NOTIFICATION.** Aux fins de ce Concours, un «jour» désigne un jour civil qui commence à 00 h 00 min 00 s HE et se termine à 23 h 59 min 59 s HE. Une «semaine» débutera le mardi à 00 h 00 min 00 s et se terminera le lundi à 23 h 59 min 59 s. HE.

#### 1. **Prix**

Le Tirage des Prix sera initié par un administrateur du Concours (humain) et traités par un algorithme (programme informatique) qui simule un tirage au sort (un «Tirage au sort»). Toute tentative de manipulation ou d'altération du système de sélection des gagnants ou de la base de données des Participations entraînera la disqualification et d'éventuelles poursuites pénales.

- A. **Tirage des Prix.** Le Tirage au Sort pour les Prix sera effectué au plus tard le ou avant le **7 février 2024** à Laval, au Québec, à partir de toutes les Participations admissibles reçues durant la Durée du Concours (chacun, un «Tirage des Prix»). **Limite** : un (1) Prix par participant et foyer pendant la Durée du Concours. L'Organisateur ou son représentant désigné fera jusqu'à trois (3) tentatives pour contacter le participant sélectionné par message texte au numéro de téléphone mobile soumis au moment de la Participations dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le Tirage des Grands Prix. Si le participant sélectionné : (i) ne peut être contacté dans les trois (3) tentatives ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa sélection (selon la première éventualité); ou (ii) il y a un retour de toute notification comme non livrable, alors le participant sélectionné sera disqualifié et un autre participant sera sélectionné au hasard parmi les Participations admissibles restantes reçues. Si le temps le permet, le processus mentionné ci-dessus sera répété jusqu'à trois (3) fois, jusqu'à ce qu'un participant sélectionné ait été contacté et que le Grand Prix ait été attribué ou qu'il ne reste plus de Participations admissibles.

#### 7. **CONDITIONS D'OCTROI DU PRIX**

Pour être déclaré gagnant et recevoir un Prix, le participant sélectionné doit : (i) répondre à l'avis de sélection dans le délai décrit ci-dessus; (ii) répondre correctement, sans assistance d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique limitée dans le temps, administrée à un moment convenu d'un commun accord; et (iii) se conformer autrement à ce Règlement. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné peut également être tenu de faire l'une ou toutes les choses suivantes : (i) fournir une preuve d'âge consistant en une photocopie lisible d'un permis de conduire provincial ou d'une autre pièce d'identité émise par le gouvernement; (ii) fournir une preuve d'adresse consistant en une photocopie lisible d'un permis de conduire provincial ou d'une autre pièce d'identité émise par le gouvernement, (iii) fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte mobile associé au numéro de téléphone mobile sélectionné, et (iv) signer et retourner le formulaire de déclaration et de décharge de l'Organisateur (le «Formulaire de décharge»). Le Formulaire de décharge (entre autres) : (i) confirme le respect du présent Règlement et l'acceptation du Prix applicable tel qu'attribué sans substitution; (ii) dégage

l'Organisateur, ses sociétés affiliées et liées respectives, les fournisseurs de prix, les agences de publicité et de promotion et chacun de leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité en rapport avec ce Concours, la Participation du participant sélectionné et/ou l'attribution et l'utilisation/la mauvaise utilisation du Prix ou de toute partie de celui-ci; et (iii) accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, adresse, voix, déclarations sur le Concours et/ou photographie ou autre ressemblance, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou promotion effectuée par l'Organisateur de quelque manière que ce soit, y compris l'impression, la diffusion ou Internet. Le Formulaire de décharge doit être oblitéré dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception et reçu dans les dix (10) jours ouvrables. L'Organisateur et ses agents n'assument aucune responsabilité pour les Formulaires de décharge perdus, volés, retardés, illisibles, endommagés, mal acheminés, en retard ou annulés.

Refuser le Prix, ne pas répondre correctement à la question d'habileté mathématique, ne pas retourner le Formulaire de décharge correctement rempli et envoyé dans le délai indiqué ou ne pas se conformer autrement au présent Règlement entraînera la perte du Prix et un nouveau Tirage au sort organisé conformément au processus du Prix applicable, comme décrit ci-dessus. Dans la plupart des cas, les Prix seront livrés aux gagnants à l'adresse soumise dans les quatre (4) à douze (12) semaines suivant la réception de leur documentation correctement remplie. L'Organisateur n'est pas responsable de contacter ou de transmettre les Prix aux gagnants qui laissent des informations peu claires ou incomplètes, ou pour les Prix perdus, mal acheminés, retardés ou détruits pendant le transport.

**8. LIMITE DE RESPONSABILITÉ ET DÉCHARGE.** En participant au Concours, les participants acceptent de libérer l'Organisateur, l'Administrateur, ses filiales, ses sociétés liées, agences de publicité, détenteurs de licence, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs et tous les autres intervenants liés au Concours ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (les «Parties libérées»), contre toute réclamation, cause d'action, ou responsabilité, incluant, sans s'y limiter, toute blessure, mort ou dommage à ou perte de biens, résultant de la Participation au Concours ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un Prix.

Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, les Parties libérées ne seront pas tenues responsables de : (1) tout renseignement incomplet ou inexact, que cela soit attribuable aux participants ou à une erreur reliée au programme du Concours; (2) toutes défaillances techniques de tout genre telles que, en particulier, les défaillances matérielles ou logicielles; ordinateur défectueux; toutes défaillances, inaccessibilités au site Internet du Concours en tout ou en partie pour quelque raison que ce soit; interruptions de service ou indisponibilités des réseaux Internet, lignes téléphoniques; transmissions de données brouillées, confuses ou erronées; défaut de toute transmission en ligne d'être envoyée ou reçue;

(3) l'intervention humaine non autorisée à toute étape du processus d'inscription ou de Participation au Concours; (4) toute erreur technique ou humaine qui peut se produire au moment du traitement des Participations; (5) tout dommage ou préjudice subi par des personnes, out tout dommage matériel résultant de la Participation au Concours ou de l'acceptation, l'utilisation, la mise en œuvre ou la mauvaise utilisation d'un Prix, ou (6) tout Bulletin de participation reçus en retard, perdus, endommagés, mal acheminés, abîmés, tronqués, illisibles ou incomplets. Si, pour une raison quelconque, il est confirmé que la Participation d'un participant a été supprimée, perdue, ou autrement détruite ou corrompue par erreur, le seul recours du participant consiste en une nouvelle Participation au Concours, si possible.

**9. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.** L'Organisateur, l'Administrateur et leurs agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les renseignements personnels que vous aurez fournis lors de votre Participation au Concours, et ce, pour gérer et administrer le Concours et l'octroi du Prix. Les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, photographies, villes, voix, images et/ou déclarations relativement à leurs Prix à des fins publicitaires ou autres concernant le Concours, dans tout média, incluant sur Internet, à tout moment, à perpétuité, et

10. ce, sans aucune forme de rémunération ou d'avis.

La possibilité de recevoir d'autres communications relativement aux produits, concours et autres offres promotionnelles de l'Organisateur peut être offerte par l'Organisateur.

Pour en savoir plus sur les pratiques de l'Organisateur en matière de renseignements personnels, veuillez consulter la déclaration de confidentialité de l'Organisateur à l'adresse : [www.couche-tard.com/politique-relative-ala-protection-dela-vie-privee](http://www.couche-tard.com/politique-relative-ala-protection-dela-vie-privee).

**Identité du participant.** Aux fins du présent Règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au Bulletin de participation. C'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. En cas de différend sur l'identité de la personne qui a soumis un Bulletin de participation en ligne, le Bulletin de participation sera réputé avoir été présenté par le titulaire du compte autorisé du numéro de téléphone fourni au moment de l'inscription. Le titulaire autorisé du compte désigne la personne physique à qui un numéro de téléphone est attribuée par un fournisseur d'accès ou de services de téléphonie. Les gagnants sélectionnés peuvent être tenus de fournir une preuve d'identité, notamment un permis de conduire ou toute autre pièce d'identité avec photo.

11. **DROIT D'ANNULER, DE TERMINER, DE SUSPENDRE, DE MODIFIER.** L'Organisateur et ses agents autorisés se réservent le droit, à leur seule discrétion, et sans préavis, d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours, en tout ou en partie, ou l'admissibilité des participants pour quelque raison que ce soit, y compris, sans limitation, en cas d'erreur d'impression, d'erreur administrative, de virus, de bogue, d'intervention humaine non autorisée, de falsification, de fraude, de défaillance de l'équipement, de faille de sécurité ou d'autres causes qui corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du Concours.
12. **CONDITIONS GÉNÉRALES.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exclure du Concours toute personne qui, de l'avis raisonnable de l'Organisateur, a falsifié ou tenté de falsifier le processus de Participation, le déroulement du Concours ou du Site Internet du Concours, qui contrevient au présent Règlement ou qui agit de manière contraire à l'esprit du Concours ou de manière perturbatrice ou en ayant l'intention de déranger, de menacer, d'intimider ou de harceler une autre personne ou qui a tenté de nuire au bon fonctionnement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques injustes (incluant le recours à des programmes d'entrée automatique rapide) ou qu'il a tenté d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler d'autres participants ou l'Organisateur du Concours. TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LA PLATEFORME/L'APPLICATION DU CONCOURS (OU UN SITE INTERNET RELIÉ À CELUI-CI) OU DE MINER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE SURVIENT, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DANS TOUTE L'ÉTENDUE PERMISE PAR LA LOI.
13. **ACCÈS AU SITE INTERNET.** Les Parties libérées ne garantissent d'aucune façon que le Site Internet sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
14. **LOIS APPLICABLES.** Les décisions de l'Organisateur sont définitives relativement à tous les aspects du Concours. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou liés au présent Règlement seront résolus individuellement et exclusivement par les tribunaux de Laval, province de Québec. L'invalidité ou l'inexécutabilité de l'une des dispositions du présent Règlement n'a aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition du Règlement est jugée non valide ou autrement inapplicable, le présent Règlement demeurera en vigueur et devra être interprété selon ses conditions comme si

la disposition non applicable ne faisait pas partie des présentes. Les titres de paragraphes sont utilisés à des fins de référence seulement et ne doivent pas influencer sur l'interprétation du Règlement.

## Annexe A

<b>Body Armor 473 ml</b>
Body Armor Tropical Punch
Body Armor Strawberry Grape
Body Armor Strwaberry Banana
Body Armor Lyte Peach Mango
Body Armor Orange Mango
Body Armor Fruit Punch
Body Armor Lyte Dragon Fruit Berry
Body Armor Lyte Blueberry Pomegranate
<b>Red Bull Zero 250 ml</b>
SugarFree Red
SugarFree Apricot
SugarFree regular
<b>Old Dutch &amp; Ridgies 180-200 g</b>
OD Rip-L Nature
OD Rip-L Légèrement Salées
OD BBQ
OD Ketchup
OD Sel et Vinaigre
OD Rip-L Crème Sure et Oignon Vert
OD Assaisonnées
OD Rip-L Jalapeno Cheddar
OD Original
OD Bacon Croquant
OD Poulet Rôti
OD Ridgies Assaisonnées
OD Ridgies Oignons Eclatés
OD Ridgies CS, OV et bacon
OD Ridgies Sel et vinaigre épicé
OD Ridgies Extra Ketchup
OD Ridgies Extra Sel & Vinaigre
<b>Dare Real Fruit 180 g</b>
REAL FRUIT MELANGES
REAL FRUIT SUPER FRUITS
REAL FRUIT SUR ECLAT DE FRUIT

**Ben & Jerry's 473-500 ml**

Peanut Butter Half Baked®
Tonight Dough®
Half Baked® Ice Cream
Chocolate Chip Cookie Dough
Chocolate Fudge Brownie Ice Cream
Salted Caramel Almond
NETFLIX & CHILLLD
Cherry Garcia
Chocolate Therapy®
SmorePlease
OhCone-ada
CoffeeBuzzBuzzBuzz
Strawberry Jammin
Milk Cookies
Chewy Goey Cookie
Chocolate Therapy®
PB HALF BAKED
SALTED CARAMEL ALMOND
COFFEE BUZZ BUZZ BUZZ
SMORE PLEASE
HALF BAKED
CHOCOLATE FUDGE BROWNIE
CHOC CHIP COOKIE DOUGH
NETFLIX + CHILLLD
TONIGHT DOUGH
CHERRY GARCIA
OHCONE-ADA
Churr-eh for Churros - NOUVEAU
Éclair Affair - NOUVEAU
Core Chocolate Chip
Core Brownie Batter
Core Peanut Butter Fudge
COR-Bananas Foster
COR-Karamel Sutra
COR-IMPRTZVLYFDGD
Peanut Butter Half Baked® Non-Dairy Frozen Dessert
Cherry Garcia Non-Dairy Frozen Dessert
NETFLIX & CHILLLD Non-Dairy
Chocolate Fudge Brownie Non-Dairy Frozen Dessert
P.B. & Cookies Non-Dairy Frozen Dessert
Coffee Caramel FudgeNon-Dairy Frozen Dessert
Chocolate Chip Cookie Dough Non-Dairy
TONIGHT DOUGH Non-Dairy - NOUVEAU
Cherry Garcia Non-Dairy Frozen Dessert
Peanut Butter Half Baked® Non-Dairy Frozen Dessert
P.B. & Cookies Non-Dairy Frozen Dessert



Chocolate Fudge Brownie Non-Dairy Frozen Dessert
NETFLIX & CHILLD Non-Dairy
<b>M&amp;M 95-165 g</b>
M&M Amandes cello
M&M Arachides cello
M&M Chocolat au Lait cello
M&M Beurre d'Arachides cello
Maltesers cello
Mars Bouchées cello
M&M Fudge Brownie
M&M Mélange Mix Classique
M&M Mix Mélange Arachides
M&M CHOCOLAT AU LAIT SUP 165G
M&M AMANDE SUP 155G
M&M ARACHIDE SUP 165G
<b>Maynards 150-154 g</b>
MAYN.FUZZY PEACH CELLO
MAYN.SOUR P.KIDS TROP.CELLO
MAYN. SPK BIG HEADZ
MAYNARDS ORIGINAL GUMM.CELLO
MAYN.SOUR PATCH MELON CELLO
MAYN.SOUR CHERR.BLAS.CELLO
MAYN.SOUR PATCH KIDS CELLO
MAYN. SPK STRAWBERRY
MAYN.SWEDISH BERR.CELLO
MAYN. SWEDISH BERR TROPICAL
MAYN. SPK BERRIES
MAYNARDS SPK RAISINS
MAYNARDS SWEDISH BERRIES & CRÈME
<b>Maynards 170-185 g</b>
MAYN.FUZZY PEACH CELLO
MAYN.SOUR P.KIDS TROP.CELLO
MAYN.JUICY SQUIRTS BERRY CELLO
MAYNARDS ORIGINAL GUMM.CELLO
MAYN.SOUR PATCH MELON CELLO
MAYN.SOUR CHERR.BLAS.CELLO
MAYN.SOUR PATCH KIDS CELLO
MAYNARDS MANGUE
MAYN.SWEDISH BERR.CELLO
MAYN. SWEDISH BERR TROPICAL
MAYN SPK CRUSH
MAYN. SPK BERRIES
MAYNARDS SPK RAISINS

MAYNARDS SWEDISH BERRIES & CRÈME
SOUR PATCH KIDS LEMONADE
<b>Maynards 308-355 g</b>
MAYNARDS FUZZY PEACH 355G
MAYNARDS SOUR CHERRY 355G
MAYNARDS SOUR PATCH KIDS 355G
MAYNARDS SWEEDISH BERRIES 355G
SPK Fun Mix
MAYNARDS SOUR CHERRY 355G
MAYNARDS SOUR PATCH KIDS 355G
MAYNARDS SWEEDISH BERRIES 355G
<b>Coors Light</b>
12 can. 355 ml
24 can. 355 ml
4x6 can. 355 ml
20 can. 355 ml
6 can. 473 ml
24 btles. 341 ml
<b>Romeo Gin non-alcolise 355 ml</b>
ROMEO'S GIN TONIC NON-ALCOLISÉ
ROMEO'S GIN FIZZ NON-ALCOLISÉ
ROMEO'S GIN X SODA NON-ALCOLISÉ
ROMEO'S GIN SPRITZ NON-ALCOLISÉ
<b>Bock/ale non-alcolise</b>
BOCK/ALE IPA 0.05% (6X355ML-C)
BOCK/ALE LAGER 0.5%(6X355ML-C)
BOCK/ALE IPA 0.5% (1X473ML-C)
BOCK/ALE LAGER 0.5%(1X473ML-C)
BOCK/ALE SOUR 0.5% (1X473ML-C)
BOCK/ALE TROPIC 0.5%(1X473ML-C)
BOCK/ALE CREAM 0.5%(1X473ML-C)
<b>Hershey 34-58 g</b>
OH HENRY! KING SIZE 2 MCX
REESE MBA KING SIZE
REESE GRAND MOULE
REESE GRAND MOULE AVEC PIECES
HERSHEY BISCUITS & CRÈME KING SIZE
OH HENRY! BEURRE D'ARACHIDES
REESE STICKS GR FORMAT
REESE GRAND MOULE CROUSTILLES
REESE'S BIG CUP WITH CARAMEL
<b>Hershey 90-120 g</b>

HERSHEY BARRES FAMILIALE AMANDES
REESE FAMILIALE
HERSHEY BARRE FAMILIALE SKOR
HERSHEY BISCUIT & CREME FAMILIALE
<b>Hershey Bouchées de chocolat 104-170g</b>
BOUCHÉES OH HENRY!
REESE PIECES ARACHIDE
PASTILLES BISCUITS ET CRÈME
BOUCHÉES REESE MINIS
BRETZELS REESE'S
BRETZELS CHOC AU LAIT
HERSHEY'S MINI COOKIES N CREME
REESE'S PUFFS 163G
<b>Hershey 87-210 g</b>
REESE'S PIECES CHOCOLAT AU LAIT
REESE'S PIECES AVEC CARAMEL
HERSHEY'S CNC AVEC GRAHAM CLUSTERS
HERSHEY'S GÂTEAU D'ANNIVERSAIRE
BROOKSIDE AMANDES AU LAIT
REESE THINS
OH HENRY! BOUCHÉES B.A.
REESE'S MINIS
<b>Smirnoff limonade 6x355 ml</b>
Smirnoff Seltzer Limonade Rose
Smirnoff Seltzer Blue Raspberry Lemonade
Smirnoff Ice Limonade Pêche- Carton
Smirnoff Ice Limonade Rose- Carton